



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 03-150223

Budget Principal de la ville – Annulation d'un titre de recette
- Association Nou't Goyavier

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 février 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**


Absents : 04


Procurations : 04

Total des votes : 23

Secrétaire de séance : NALEM Emilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE
FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le **QUINZE FÉVRIER** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Gina DALLEAU – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint à Johnny PAYET Maire - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 28/02/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Affaire 03-150223

Budget Principal de la ville – Annulation d'un titre de recette - Association Nou't Goyavier

Le Maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de remises de dette pour l'association NOU'T GOYAVIER, qui fait l'objet de poursuites par la Trésorerie de Saint-Benoit pour le recouvrement de l'ordre de reversement n° 536J94613 émis le 10 août 2021, concernant une dette de 5 000,00 €. Cet ordre de reversement fait suite à l'émission par erreur d'un titre de recettes par la commune pour demander le remboursement de ladite somme.

Dans les faits, en réponse à la demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020 par l'association « Nou't Goyavier », un premier versement de 5 000 € (Délibération 04-231220) a été émis le 06 janvier 2021. Puis, le 14 juin 2021, un second versement de 5 000 € a été effectué, en réponse à la demande de subvention pour l'année 2021 de cette même association, en application de la délibération n°14-090421 du 9 avril 2021.

Aussi, il s'agissait de deux subventions différentes pour l'association NOU'T GOYAVIER, l'une pour l'année 2020 et l'autre pour l'année 2021. Dès lors, afin d'éviter toute confusion, la délibération du 23 décembre 2020 aurait dû préciser que l'aide versée correspondait à une subvention exceptionnelle pour l'année 2020, et non pas à une avance pour l'année 2021, au regard de la concordance des montants.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé de procéder à la régularisation de la dette y afférente d'un montant de 5 000 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, LEGER Sylvie ne prenant pas part au vote, VACHER Jean-Yves absent au moment du vote,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ANNULE** l'ordre de reversement n° 536J94613 émis le 10 août 2021
- **APPROUVE** la régularisation au profit de l'association NOU'T GOYAVIER,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous documents y afférent.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



Association Les Producteurs Nout Goyavier
2 Avenue du Stade
97431 Plaine des Palmistes
06 93 82 96 90
lesproducteursnoutgoyavier@gmail.com



Plaine des Palmistes, le 23 septembre 2022,
À Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes

Objet : demande gracieuse d'annulation du reversement de 5 000 euros

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous nous permettons de vous solliciter pour un recours gracieux pour la demande d'annulation au reversement aux impôts, d'un trop perçu de subvention en 2021.

Dans le cadre de notre association qui est labellisée GIEE, nous vous avons demandé par courrier daté du 14 Décembre 2020, une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros qui complétait une aide de l'état pour l'animation GIEE et qui a été accepté et validé par le Conseil Municipal du 23 Décembre 2020. En même temps, nous avons rempli le formulaire classique de demande de subvention pour les associations et nous avons reçu aussi 5 000 euros qui a été accepté et validé par le conseil municipal du 6 Avril 2021, que vous trouverez en annexe.

En effet, Nous avons perçu ces 2 sommes pour l'association, une pour la mise en place des projets par l'animation GIEE et l'autre pour le fonctionnement associatif.

Nous avons reçu en fin 2021 un courrier des impôts (en annexe) qui nous réclame de reverser un trop perçu de 5 000 euros .

Nous sommes conscients et reconnaissons de l'amalgame entre l'association et le GIEE, nous n'avons pas été clairs sur l'appellation mais l'association et le GIEE sont bien une seule et unique entité. Pour ne plus porter à confusion, l'association Les Producteurs Nout Goyavier est reconnue et labelisées GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental).

C'est pourquoi, nous vous demandons gracieusement aujourd'hui, d'annuler auprès des impôts ce reversement que nous ne pouvons pas honorer, car nous œuvrons, mettons en place les projets, la progression, les avancées , la valorisation du goyavier sous toutes ses formes , à travers nos agriculteurs , notre route et la maison des goyaviers...nous ne pouvons pas reverser cette somme , nous ne l'avons plus et si il n'y a pas de solution , cela entrainerait de grosses difficultés financières à notre association.

En espérant, que vous comprendrez notre situation et que vous serez attentif à notre requête, Monsieur Le Maire, veuillez agréer, nos salutations distinguées.



2 Avenue du Stade - 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
06 93 82 96 90 / 02 62 86 04 14
N°SIRET : 829 716 356 00037

Le Président, Faustin Marcel

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Association GIEE « Nou't Goyavier» Le lundi 14 Décembre 2020
54,rue Bras Patience
97431 La Plaine des Palmistes
Tel: 0693 82 96 90

A Monsieur le maire
de la commune de la Plaine des Palmistes
Mr Johnny Payet

Objet: Demande d'une aide financière exceptionnelle

Monsieur Le Maire,

Nous vous sollicitons exceptionnellement pour une aide financière en complément de l'aide de l'état pour l'animation GIEE, qui est primordiale pour la continuité, l'avancement de nos divers objectifs à atteindre pour la prochaine année sur notre commune.

Ce complément financier pour cette animation s'élève à 5 000 euros pour atteindre les 25 000 euros avec l'enveloppe de l'état.

Pour faire progresser et avancer notre filière goyavier sur notre commune, nous avons besoin de cette aide financière de 5000 euros . Vous trouverez ci-joint la convention entre le préfet et notre association qui vous donne une explication plus détaillée .

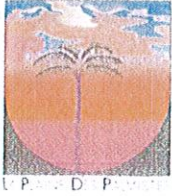
Merci de prendre part de cette demande et en attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer Mr Le Maire, nos sincères salutations ainsi qu'à l'ensemble de votre conseil municipal.

Le président de l'Association - GIEE - « Nout Goyavier »

Mr Marcel Faustin



Accusé de réception en préfecture
974215700065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES

Affaire 04-231220

Première répartition des subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **16 décembre 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

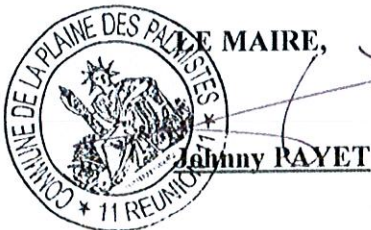
Absents : 2

Procurations : 3

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT TROIS DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le **vingt trois DECEMBRE** à **dix sept heures** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire - Sabine **IGOUBE** 1^{ère} adjointe - **FAUSTIN** Jean-Yves 2^{ème} adjoint - Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe - Joan **DORO** 4^{ème} adjoint - Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe - Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint - Marie Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe - François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint - Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale - Micheline **CLAIN** conseillère municipale - Erick **BOYER** conseiller municipal - **HOARAU** Sabrina conseillère municipale - Alain **RIVIERE** conseiller municipal - Sandra **GRONDIN** conseillère - Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale - Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale - Victorien **JUSTINE** conseiller municipal - Sophie **ARZAL** conseillère municipale - Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal - Sylvie **LEGER** conseillère municipale - Jean-Luc **SAINTE-LAMBERT** conseiller municipal - Joëlle **DELATRE** conseillère municipale - Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric **AZOR** conseiller municipal - Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mickaël **PAYET** à **THIBURCE** Marie Héliette - Yannick **BOYER** à **ARZAL** Sophie - Mélissa **MOGALIA** à **LEGER** Sylvie

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM04-231220-DE
Date de télétransmission : 29/12/2020
Date de réception préfecture : 29/12/2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Affaire 04-231220

Première répartition des subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2021

Dans l'attente des derniers arbitrages sur les attributions des montants définitifs des subventions, il convient dès maintenant, de répartir une première enveloppe afin que les associations et établissements publics puissent fonctionner de façon normale au cours du premier trimestre.

Ces attributions s'avèrent nécessaires dans le cadre de la poursuite de l'action des associations et établissements publics de la commune.

Le Maire propose donc d'attribuer à titre d'avance sur les montants définitifs, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-après.

Article	Dépenses	Montant avance 2021
65736	Subventions de fonctionnement versées aux établissements publics :	
	Caisse des Ecoles de La Plaine des Palmistes	20 000 €
	C.C.A.S de la Plaine des Palmistes	450 000 €
6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations :	
	Club Athlétisme Plaine des Palmistes (CAPP)	15 000 €
	Domaine des Tourelles	12 000 €
	Sporting Club Palmiplainois	8 200 €
	Plaisir Rando 2P	13 000 €
	En Plaine Musique	18 000 €
	Office Municipal du Sport et des loisirs (OMSL)	60 000 €
	Association Pieds Poings Espoir combats Réunionnais (2PECR)	1 500 €
	GIEE Nout Goyavier	5 000 €
	Mission Locale Est (MLE)	2 142 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (Johnny PAYET, Mesdames IGOUFE Sabine, ALBUFFY Sonia et LEGER Sylvie, étant intéressés, ne prennent pas part au vote),

APPROUVE les avances de subventions à verser aux établissements publics et aux associations

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65

AUTORISE le maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,



Asses PAYET en préfecture
974-219740065-20201223-DCM04-231220-DE
Date de télétransmission : 29/12/2020
Date de réception préfecture : 29/12/2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023



Association
Les Producteurs « Nou't Goyavier »
2, avenue du stade
97431 La Plaine des Palmistes
Tel: 0693 82 96 90

À Monsieur le maire
de la commune de la Plaine des Palmistes
Mr Johnny Payet

Objet: Demande de subvention 2021

Monsieur Le Maire,

Nous vous remercions pour la subvention de 2020
accordée à l'association et nous renouvelons notre demande pour
l'année 2021.

Notre objectif encore cette année sera de faire
progresser et avancer le goyavier qui vous tient à coeur, ainsi qu'aux
producteurs dévoués que nous sommes.

Nous vous remercions également d'avoir mis le
kiosque à notre disposition et nous nous mettons à l'œuvre à le valoriser
comme il se doit , d'où l'importance de nous prêter votre soutien
financier .

Nous souhaitons adresser pas avance nos
remerciements, à vous même et à l'ensemble de votre conseil municipal.
Veuillez agréer Mr Le Maire , nos salutations les plus distinguées

Marcel Faustin

Président de l'Association - GIEE - « Nout Goyavier »



Association
Les Producteurs « Nou't Goyavier »
2, avenue du stade
97431 La Plaine des Palmistes
Tel: 0693 82 96 90

À Monsieur le maire
de la commune de la Plaine des Palmistes
Mr Johnny Payet

Objet: Demande de subvention 2021

Monsieur Le Maire,

Nous vous remercions pour la subvention de 2020
accordée à l'association et nous renouvelons notre demande pour
l'année 2021.

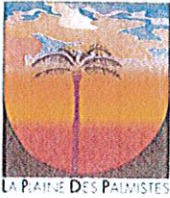
Notre objectif encore cette année sera de faire
progresser et avancer le goyavier qui vous tient à coeur, ainsi qu'aux
producteurs dévoués que nous sommes.

Nous vous remercions également d'avoir mis le
kiosque à notre disposition et nous nous mettons à l'œuvre à le valoriser
comme il se doit, d'où l'importance de nous prêter votre soutien
financier.

Nous souhaitons adresser pas avance nos
remerciements, à vous même et à l'ensemble de votre conseil municipal.
Veuillez agréer Mr Le Maire, nos salutations les plus distinguées

Marcel Faustin

Président de l'Association - GIEE - « Nout Goyavier »



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES

Affaire 14-090421

Subventions aux associations non conventionnées et
aux établissements publics administratifs – attribution
pour l'exercice 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **25**

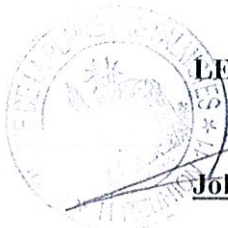

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer


LE MAIRE,

Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à
QUATORZE HEURE le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUFFE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN
2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia
ALBUFFY conseillère municipale - Micheline
CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - Sabrina HOARAU
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère municipale - Lucay CHEVALIER
conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Elisabeth BAGNY
conseillère municipale -Sophie ARZAI,
conseillère municipale -Yannick BOYER
conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère
municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric
conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN -
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia
ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale à Sophie ARZAI.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM14-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Affaire 14-090421

Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs – attribution pour l'exercice 2021

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une **délibération distincte** du vote du budget.

En revanche, en ce qui concerne les subventions dont l'**attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi**, le conseil municipal peut décider d'**établir un état annexé au budget** qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans ces conditions, et pour ces subventions seulement, le **budget constitue la pièce justificative de paiement**.

Néanmoins dans un souci de transparence, il est proposé au Conseil Municipal par une **délibération distincte** d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention (€)
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Aigles de Bourbon Crossminton	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Amicale Régimentaire de Bourbon	Assoc.loi 1901	1 900
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS	Assoc.loi 1901	1 900
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Le lion Club le Palmier	Assoc.loi 1901	1 500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Handicapés Physiques Plaine AHPP	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Musique Kadence Soleil	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Sportive Collège Gaston Crochet ASCGC	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Le village des Azalées	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Club Energy	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Club Vélo Palmiplainois	Assoc.loi 1901	5 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Génération Danse palmiplainoise	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	NRDJ	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Goju Ryu Shorei kan Budo	Assoc.loi 1901	1 300
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Jojo Production	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Just Roller Palmiplainois	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Karaté Do	Assoc.loi 1901	3 700
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Louis Peinture	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les merveilles de la Plaine	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Trailers des Hauts	Assoc.loi 1901	1 100

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM14-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Boules Vertes Palmyraines	Assoc.loi 1901	2 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Palmy Tchouk-Ball	Assoc.loi 1901	2 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Pieds Points Espoirs Combats Reunionnais	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Plaine Escapade	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Rythm'n Country Boot	Assoc.loi 1901	1 500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Symbiose	Assoc.loi 1901	500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Tai Do Plainois	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ANDIISS RUN 974	Assoc.loi 1901	600
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Usep Ecole Zulme PINOT	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	MFR Plaine des Palmistes	Assoc.loi 1901	600
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Nout Goyavier	Assoc.loi 1901	5 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ORIAPA	Assoc.loi 1901	400
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Amicale Usep Ecole les Myosotis	Assoc.loi 1901	1 800
				TOTAL	58 550

Subventions aux établissements publics administratifs :

657361	Fonctionnement	Caisse des Ecoles	EPA	50 000
657362	Fonctionnement	CCAS	EPA	900 000

Les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2021 du budget principal. La liste des subventions attribuées figure dans une annexe du document budgétaire du budget primitif.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,
Johnny PAYET Maire, Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe, Sylvie LEGER conseillère municipale, ne participent pas au vote,

VALIDE la liste des bénéficiaires de subventions inscrits dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2021,

VALIDE les montants des subventions indiqués ci-dessus,

AUTORISE le maire, ou en son absence, l' élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM14-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**



LETTRE DE RELANCE
Art. L. 1617-5 du code général des collectivités
territoriales

— Pour nous contacter —
Votre centre des Finances Publiques
TRÉSORERIE DE SAINT-BENOIT MUNICIPALE
3 RUE RAYMOND BARRE CS 81018
CS 81018
97470 SAINT-BENOIT
Téléphone : 02 62 50 11 10
Courriel générique : 1104003@dgfp.finances.gouv.fr
Accueil du public : DU LUNDI AU VEND. DE 7H30 À 12 H
BIC/BAN : BOYEFRPP00T / FR843000100006470330000000003

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE DE SAINT-BENOIT MUNICIPALE
3 RUE RAYMOND BARRE CS 81018
CS 81018
97470 SAINT-BENOIT



NOUT GOYAVIER
54 RUE BRAS PATIENCE
97431 PLAINE DES PALMISTES

— Vos références —
Numéro d'acte : 5389994613

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, vous n'avez pas payé les produits dont vous êtes redevable selon les prescriptions légales. Je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous. A défaut, je poursuivrai, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification du présent document, la procédure visant à obtenir le paiement des sommes précitées.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 14/09/21, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par Marc Luc BOYER / LA PLAINE DES PALMISTES

Référence de la créance	Date d'émission	Objet de la créance	Montant initial dû	Frais dus	Réductions et versements	Reste à payer
BO04500 EX 2021 T 59050013	10/08/2021	ORDRE DE REVERSEMENT	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL DÙ						5 000,00 €

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
KOUPAKI OJEDIRAN JOSQUIN

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES COMPTES PUBLICS

NOUT GOYAVIER
54 RUE BRAS PATIENCE
97431 PLAINE DES PALMISTES

Application : HELIOS
Lettre de relance n° 5389994613
du 14/09/21

SOMME À PAYER : 5 000,00 Euro(s)

Références :
POSTE : 104003
COL/BUD : 06600

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

000000066211

555555000126 7930200005389994613 1040035972806 500000

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM03-15022023-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023